

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick reconnaît que le processus permettant à une infirmière formée à l'étranger (IIDE) d'obtenir un permis d'exercer en tant qu'infirmière autorisée (IA) au Nouveau-Brunswick est une entreprise d'envergure. Dans cet esprit, le service de navigation IEN du Nouveau-Brunswick offre un service personnalisé et axé sur le client aux IIDE sans frais pour le candidat. Le service aide les candidats à surmonter les principaux obstacles qu'ils pourraient rencontrer pendant le processus d'obtention du permis.

Les infirmières formées à l'étranger peuvent contacter le service de navigation IEN à IENIFNavigation@gnb.ca ou nous rendre visite en ligne à [Infirmières formées à l'étranger \(gnb.ca\)](http://Infirmières formées à l'étranger (gnb.ca)).